

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il est élaboré par le Maire sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 28 février 2024 et a été adopté par le conseil municipal le 27 mars 2024.

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement :

☞ **La section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.

☞ **La section d'investissement** concerne les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes qui ont pour effet d'augmenter ou de diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité.

Les opérations réelles donnent lieu à encaissement ou à décaissement effectif.

Les opérations d'ordre, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la Commune sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Le budget est présenté en équilibre avec la reprise des résultats de l'exercice n-1.

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

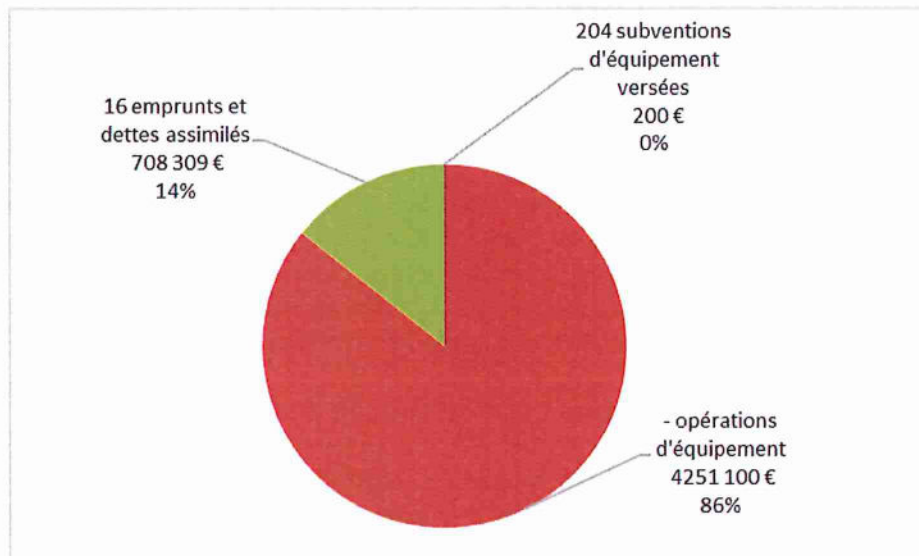
La section d'investissement s'équilibre à 5 135 150 €.

1/ Dépenses d'investissement

chapitre	libellés des chapitres	RAR 2023	besoins 2024	BP 2024
204	subventions d'équipement versées		200 €	200 €
	opérations d'équipement	785 892 €	3 465 208 €	4 251 100 €
	Total des dépenses d'équipement	785 892 €	3 465 408 €	4 251 300 €
16	emprunts et dettes assimilés		708 309 €	708 309 €
	Total des dépenses financières	- €	708 309 €	708 309 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	785 892 €	4 173 717 €	4 959 609 €
040	opérations d'ordre de transfert entre sections		55 340 €	55 340 €
041	opérations patrimoniales		66 845 €	66 845 €
	Total des dépenses d'ordre	- €	122 185 €	122 185 €
	déficit d'investissement reporté		53 356 €	53 356 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	785 892 €	4 349 258 €	5 135 150 €

1/Les opérations réelles pour un montant total de 4 959 609 €

Répartition des dépenses réelles d'investissement par chapitre :



Dépenses d'équipement :

Chapitre 204 "subventions d'équipement versées" d'un montant total de 1 800 €.

Ce chapitre retrace les subventions d'équipement versées par la Commune à des tiers (comité des fêtes de Mériadec et à l'école St Gilles de Mériadec).

Les dépenses d'investissements par opération :

opération	libellé	RAR 2023	nouvelles dépenses	BP 2024
11	acquisition de terrains et d'immeubles	- €	13 500 €	13 500 €
	terrains	- €	13 500 €	13 500 €
	immeubles	- €	- €	- €
12	PLU	9 780 €	8 300 €	18 080 €
13	acquisition de matériel	16 509 €	242 931 €	259 440 €
	logiciel	2 484 €	17 530 €	20 014 €
	véhicules	- €	90 690 €	90 690 €
	matériel informatique	7 382 €	15 170 €	22 552 €
	meublé	374 €	16 700 €	17 074 €
	autres matériels	6 269 €	102 841 €	109 110 €
	travaux sur bâtiments	625 725 €	1 726 195 €	2 351 920 €
14	autres bâtiments	54 739 €	551 413 €	606 152 €
15	mairie	5 393 €	- €	5 393 €
16	restaurant scolaire	- €	37 800 €	37 800 €
17	école publique	- €	229 060 €	229 060 €
18	gymnase	- €	24 500 €	24 500 €
19	salle Nicolazic	- €	400 785 €	400 785 €
20	chapelle Ste Avoye	15 636 €	11 624 €	27 260 €
21	église	- €	47 500 €	47 500 €
29	maison du bout du monde	441 938 €	393 847 €	835 785 €
30	MAM	108 019 €	29 666 €	137 685 €
	travaux de voirie	133 878 €	1 474 282 €	1 608 160 €
22	divers travaux et réseaux	72 469 €	285 396 €	357 865 €
23	programme de voirie annuel	- €	250 000 €	250 000 €
24	SDAPI	3 953 €	366 000 €	369 953 €
25	schéma pistes cyclables	- €	58 705 €	58 705 €
26	projet centre ville	- €	52 000 €	52 000 €
27	cimetière	50 832 €	60 000 €	110 832 €
28	complexe sportif Jean Le Carrer	- €	6 780 €	6 780 €
31	aménagement de la zone de loisirs Lanriacq	6 624 €	395 401 €	402 025 €
	TOTAL	785 892 €	3 465 208 €	4 251 100 €

Opération 11 « acquisition de terrains et d'immeubles » : il s'agit des acquisitions de terrains actées et/ou prévisionnelles ainsi que des honoraires des notaires pour un montant total de **13 500 €**.

Opération 12 « PLU » : il s'agit des frais d'études engagés pour la révision simplifiée du PLU et pour les frais d'études de l'évaluation environnementale pour un montant total de **18 080 €**.

Opération 13 « acquisition de matériels » : cette opération reprend l'ensemble des biens que la Commune envisage d'acquérir au cours de l'exercice pour le fonctionnement des services pour un montant total de **259 440 €**, à savoir :

- les restes à réaliser 2023 (migration du logiciel cimetière, achat de matériel pour l'école, l'acquisition de la chambre froide pour le restaurant scolaire) ;
- un logiciel de gestion des demandes d'intervention pour les services techniques
- l'acquisition du véhicule du CCAS et d'un vélo électrique pour les services techniques
- une provision pour le renouvellement du parc informatique et du mobilier pour les différents services et pour l'école publique
- et différents biens tels que du matériel pour le service entretien des bâtiments (lave-linge), pour le pôle éducation (matériel de camping), pour les services techniques (dont un aérateur pour les terrains foot de Lanriacq et Mériadec, une potence de manutention avec treuil électrique, ...), l'achat d'illuminations de Noël et de la signalisation de voirie.

Une provision d'achat de matériel, à hauteur de 112 400 €, a été prévue pour l'acquisition de matériels dans la perspective de la gestion des jardins de mémoire.

Les travaux sur bâtiments d'un montant total de 2 351 920 € comprennent :

1/ les restes à réaliser de 2023 relatifs aux travaux de réfection de la bibliothèque, des étages de la mairie, de la maison du bout du monde et de la MAM

2/ et les nouveaux travaux envisagés sur 2024 :

- dans différents bâtiments dont les principaux sont la sécurisation de l'école élémentaire, le ravalement de l'école maternelle, l'extension des services techniques avec la création de bureaux pour la direction et un réaménagement des vestiaires, la réfection de la toiture de la bibliothèque ainsi qu'une provision pour l'accessibilité dans les bâtiments communaux
- et dans le cadre des opérations identifiées : la mise aux normes des réseaux d'eaux usées du restaurant scolaire, des travaux de restauration de la statue de la chapelle de Ste Avoye, des travaux de jointement de l'église, le solde des travaux de la maison du bout du monde et de la maison d'assistantes maternelles.

Les travaux de travaux de voirie d'un montant total de 1 608 160 € comprennent :

1/ les restes à réaliser de 2023 liés aux réseaux électriques et d'éclairage public, aux travaux d'aménagement du cimetière (2^{ème} tranche) et aux honoraires de l'architecte au titre des frais d'étude d'avant-projet de l'aménagement de la zone de loisirs de Lanriacq.

2/ et l'inscription budgétaire de nouveaux travaux de voirie sur 2024 :

- divers travaux : le remplacement de poteaux incendie, une provision pour la création d'un réseau d'eaux pluviales à la Villeneuve avec des travaux de voirie d'accès au lotissement, une provision pour le programme de rénovation de l'éclairage public, d'extension des réseaux électriques et d'eaux pluviales.
- le programme de voirie 2024, des travaux dans le cadre du schéma directeur d'assainissement pluvial intercommunal (SDAPI), la poursuite des travaux d'aménagement prévus dans le cadre du projet de centre-ville, des travaux d'aménagement des allées du cimetière (3^{ème} tranche).

Dépenses financières :

Chapitre 16 "emprunts et dettes assimilés" pour un montant total de 708 309 €.

Ce chapitre comprend notamment :

- compte 1641 « remboursement du capital des emprunts » : le remboursement du capital des emprunts déjà contractés et une provision si la Commune souscrit un emprunt sur 2024 pour un montant total de **679 027 €**
- compte 165 « dépôts et cautionnements » : la Commune doit inscrire le montant total des cautions perçues pour les logements communaux pour pouvoir les rembourser en cas de départ de chaque locataire, soit un montant total de **1 327 €**.
- compte 168758 « autres dettes - autres groupements » : il s'agit de l'intégration dans le budget du remboursement du capital des emprunts souscrits par Mériadec villages, soit **27 955 €**.

2/ Les opérations d'ordre pour un montant total de 122 185 €

Chapitre de rattachement 040 "opérations d'ordre de transfert entre sections". Ce chapitre comprend les écritures relatives :

- compte 13911 « subvention d'investissement rattachées aux actifs amortissables » : c'est une écriture d'amortissement suite au versement par l'Etat sur 2022 d'une subvention au titre du plan de relance pour l'acquisition de matériel pour le restaurant scolaire.
- comptes 2313 et 2315 : écritures relatives aux travaux en régie. Il s'agit de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supportées au cours de l'année pour des travaux effectués par des agents de la collectivité et ayant le caractère de travaux d'investissement. Cette opération présente l'avantage d'intégrer dans la base de calcul du fonds de compensation de la TVA le coût des matériels et matériaux utilisés pour ces travaux d'investissement.

Chapitre de rattachement 041 « opérations patrimoniales » correspond à des écritures d'ordre budgétaire :

- compte 2111 « terrains nus » : écriture qui permet d'intégrer dans le patrimoine des terrains acquis à titre gratuit.
- compte 2313 « immobilisation en cours / constructions » : écriture permettant d'intégrer dans la comptabilité les opérations effectuées par Morbihan Energies dans le cadre de l'opération de rénovation énergétique de l'école maternelle.

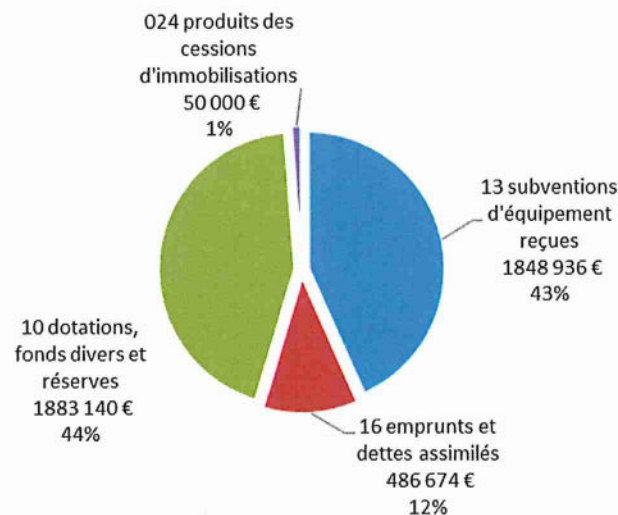
La ligne budgétaire codifiée 001 « déficit d'investissement reporté » correspond à la reprise des résultats antérieurs. Cette ligne budgétaire participe uniquement à l'équilibre du budget. Elle ne peut pas faire l'objet de virement ou d'émission de titres.

2/ Recettes d'investissement

comptes	libellés des chapitres	RAR 2024	nouvelles recettes	BP 2024
13	Subventions d'équipement	1 674 986 €	173 950 €	1 848 936 €
16	Emprunts et dettes assimilés		486 674 €	486 674 €
	Total des recettes d'équipement	1 674 986 €	660 624 €	2 335 610 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		1 883 140 €	1 883 140 €
024	Produits des cessions d'immobilisations		50 000 €	50 000 €
	Total des recettes financières	- €	1 933 140 €	1 933 140 €
	Total des recettes réelles d'investissement	1 674 986 €	2 593 764 €	4 268 750 €
021	virement de la section de fonctionnement		582 954 €	582 954 €
040	opération d'ordre de transfert entre sections		216 601 €	216 601 €
041	opérations patrimoniales		66 845 €	66 845 €
	Total des recettes d'ordre	- €	866 400 €	866 400 €
001	excédent d'investissement reporté			- €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 674 986 €	3 460 164 €	5 135 150 €

1/ Les opérations réelles pour un montant total de 4 268 750 €

Répartition des recettes réelles d'investissement par chapitre :



Recettes d'équipement :

Chapitre 13 "subventions d'équipement reçues" d'un montant de **1 848 936 €** recense les subventions d'équipement notifiées et qui seront versées en fonction de l'avancement des travaux.

opération	libellé	RAR 2023	nouvelles recettes	BP 2024
13	acquisition de matériel	22 404 €	- €	22 404 €
	Etat - plan de relance / restaurant scolaire	22 404 €	- €	22 404 €
14	autres bâtiments	13 876 €	6 957 €	20 833 €
	Conseil Départemental - accessibilité bâtiments	3 438 €	- €	3 438 €
	Conseil Départemental - accessibilité bâtiments 2023	1 836 €	- €	1 836 €
	Conseil Départemental - PST2023 préau école - G00004285	8 602 €	- €	8 602 €
	Conseil Départemental - PST2023 bibliothèque	- €	6 957 €	6 957 €
15	mairie	61 535 €	- €	61 535 €
	Conseil Départemental - PST 2021 - 2ème tranche	6 376 €	- €	6 376 €
	Etat - DETR 2021	55 159 €	- €	55 159 €
17	école publique	474 237 €	- €	474 237 €
	Etat - DSIL 2021 - rénovation énergétique	222 000 €	- €	222 000 €
	Région	112 000 €	- €	112 000 €
	Conseil Départemental / PST 2023 - G00004286	140 237 €	- €	140 237 €
19	salle Nicolazic	194 684 €	- €	194 684 €
	Région "bien vivre"	56 500 €	- €	56 500 €
	Conseil Départemental – PST 2021	64 684 €	- €	64 684 €
	Etat – DETR 2020	73 500 €	- €	73 500 €
20	Chapelle Ste Avoye	- €	8 000 €	8 000 €
	Fonds privé Michelin - restauration de la statue	- €	8 000 €	8 000 €
21	Eglise	4 301 €	- €	4 301 €
	Conseil Départemental - mise en accessibilité des lieux publics	4 301 €	- €	4 301 €
29	Maison du bout du monde	- €	84 520 €	84 520 €
	Etat - fonds vert	- €	84 520 €	84 520 €
30	MAM	214 960 €	52 223 €	267 183 €
	CAF	130 177 €	52 223 €	182 400 €
	Conseil Départemental / accueil petite enfance	84 783 €	- €	84 783 €
23	programme de voirie	5 887 €	- €	5 887 €
	Conseil Départemental : entretien voirie 2023 hors agglomération	5 887 €	- €	5 887 €
24	SDAPI	- €	14 274 €	14 274 €
	Conseil Départemental - PST comtesse de ségur / Kerfontaine	- €	14 274 €	14 274 €
25	schéma pistes cyclables	517 210 €	- €	517 210 €
	Région / pays d'Auray - aménagement pistes cyclables	161 402 €	- €	161 402 €
	Conseil Départemental - 2022 2ème tranche	225 000 €	- €	225 000 €
	AQTA / fonds de soutien	19 884 €	- €	19 884 €
	Etat - DSIL 2020	110 924 €	- €	110 924 €
26	projet centre ville	10 000 €	- €	10 000 €
	Région "bien vivre" : étude stratégique	10 000 €	- €	10 000 €
27	cimetière	- €	7 976 €	7 976 €
	Conseil Départemental - PST 2023	- €	7 976 €	7 976 €
28	stade Jean Le Carrer	125 892 €	- €	125 892 €
	Conseil Départemental - PST 2022 2ème tranche	11 502 €	- €	11 502 €
	AQTA - fonds de concours	75 000 €	- €	75 000 €
	Etat - DETR 2022	37 800 €	- €	37 800 €
	Morbihan Energies - subv éclairage pub. - 56176V2022005	1 590 €	- €	1 590 €
31	Lanriacq	30 000 €	- €	30 000 €
	Etat / DETR 2023 aménagement court de tennis	30 000 €	- €	30 000 €
TOTAL		1 674 986 €	173 950 €	1 848 936 €

Chapitre 16 "emprunts et dettes assimilées" :

- compte 1641 « emprunt » correspond à l'inscription d'un emprunt d'équilibre, ce qui permet d'équilibrer la section d'investissement.

☛ Recettes financières :

Chapitre 10 "dotations, fonds divers et réserves" pour un montant total de 1 883 140 €.

Ce chapitre comprend :

- compte 10222 « FCTVA » : l'Etat rembourse partiellement la TVA que la Commune a payée sur les dépenses d'investissement de l'année n-1 sur la base du taux de 16.404 %. Son montant a été estimé à **584 812 €**.

- compte 10226 « taxe d'aménagement » : elle est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle permet de couvrir les dépenses d'équipement liées à l'urbanisation. Son montant est estimé à **135 000 €**.

- compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : il s'agit de l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice n-1 pour un montant total de **1 163 328.10 €**. Cette affectation permet le financement de la section d'investissement.

Chapitre 024 "produits des cessions d'immobilisations" d'un montant de 50 000 €. Ce chapitre permet d'ouvrir les crédits nécessaires pour passer les écritures liées à la sortie de biens de l'inventaire (comptes 192, 6751, 6761, 7751, 7761). Pour ce chapitre, il n'y aura pas d'exécution au compte administratif. En cas d'insuffisance de crédits à ce chapitre, le conseil municipal devra alors prendre une décision modificative.

2/ Les opérations d'ordre pour un montant total de 866 400 €

La ligne budgétaire codifiée 021 correspond au virement de la section de fonctionnement pour un montant de **582 954 €**.

Chapitre de rattachement 040 "opérations d'ordre de transfert entre sections". Il s'agit de l'écriture relative aux dotations aux amortissements pour la période du 01/01 au 31/12. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens acquis et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Chapitre de rattachement 041 « opérations patrimoniales » correspond à des écritures d'ordre budgétaire :

- compte 13258 « subventions d'investissement » : écriture permettant d'intégrer dans la comptabilité les opérations effectuées par Morbihan Energies dans le cadre de l'opération de rénovation énergétique de l'école maternelle

- compte 1328 « subvention d'équipement non transférables » : écriture pour intégrer dans le patrimoine des terrains acquis à titre gratuit.

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

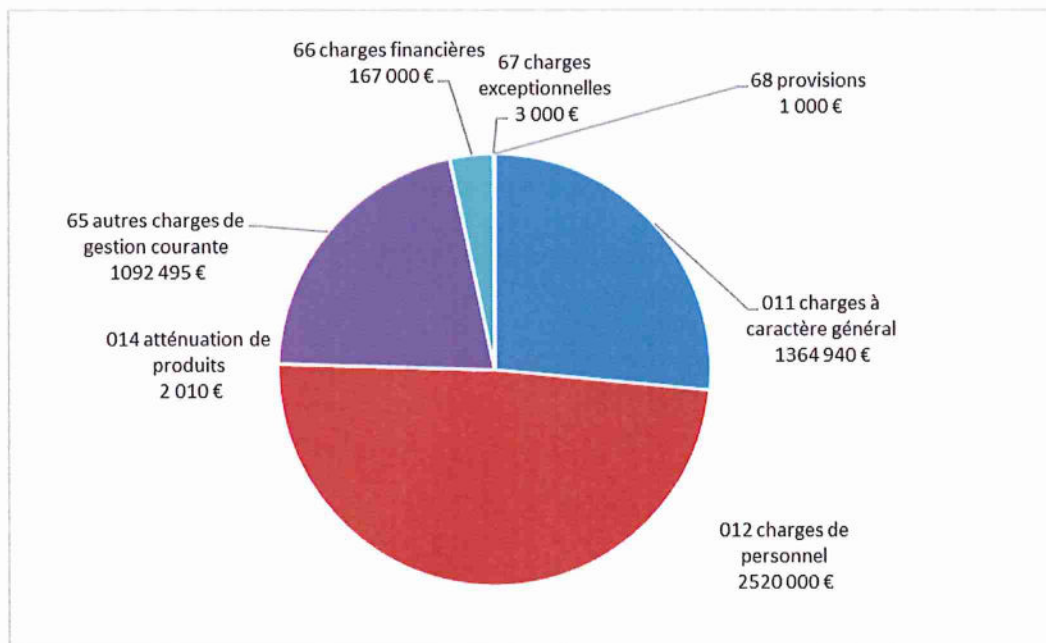
La section de fonctionnement s'équilibre à 5 950 000 €.

1/ Dépenses de fonctionnement

chapitres	libellés des chapitres	BP 2024	en %
011	charges à caractère général	1 364 940 €	26,50
012	charges de personnel	2 520 000 €	48,93
014	atténuation de produits	2 010 €	0,04
65	autres charges de gestion courante	1 092 495 €	21,21
66	charges financières	167 000 €	3,24
67	charges exceptionnelles	3 000 €	0,06
68	provisions	1 000 €	0,02
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 150 445 €	100,00
023	virement à la section d'investissement	582 954 €	
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	216 601 €	
Total des dépenses d'ordre		799 555 €	
Total des dépenses de fonctionnement		5 950 000 €	

1/ Les opérations réelles pour un montant total de 5 150 445 €.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre :



Chapitre globalisé 011 "charges à caractère général" d'un montant total de 1 364 940 €.

↳ Les comptes 60 « achats et variations des stocks » englobent l'ensemble des dépenses liées à l'achat de matière et de fournitures non stockées permettant le fonctionnement des différents services.

↳ Les services extérieurs comprennent notamment :

- les contrats de prestation de service pour la restauration scolaire, pour le balayage de la voirie ;
- toutes les interventions réalisées par des prestataires extérieurs sur les bâtiments communaux, sur du matériel communal, sur la voirie dans le cadre du programme annuel d'entretien de la voirie ainsi que sur les réseaux, ... ;
- les contrats de maintenance ;
- les primes d'assurance pour les bâtiments et les véhicules communaux ;
- les frais d'étude relatifs à l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur
- les frais de formation pour les agents communaux.

↳ Dans la partie « autres services extérieurs », on retrouve les frais divers liés à l'assistance juridique et aux honoraires des géomètres, les frais de publication du bulletin municipal, les frais d'affranchissement et de télécommunication.

Ce chapitre comprend également les budgets d'activité de l'accueil de loisirs, de l'accueil périscolaire, de la maison des jeunes et du service environnement ainsi que les dépenses liées aux manifestations mises en place par la commission culture.

Chapitre globalisé 012 "charges de personnel" d'un montant total de **2 520 000 €**, comprend les rémunérations de tous les agents communaux, les cotisations dues aux différents organismes sociaux et de retraite, ainsi que la cotisation du contrat risques statutaires.

Le prévisionnel tient compte des avancements d'échelon, des avancements de grade liés à la carrière des agents (GVT glissement vieillesse technicité), du régime indemnitaire tel qu'il a été adopté par le conseil municipal ainsi que les décisions relatives à l'action sociale en faveur des agents.

Ce chapitre intègre également le remplacement des agents titulaires suite à des congés de maladie, le recrutement des animateurs affectés à l'accueil périscolaire, à l'ALSH et à la MDJ.

Chapitre globalisé 014 "atténuation de produits" d'un montant total de **2 010 €** correspond à des dégrèvements de taxes.

Chapitre 65 "autres charges de gestion courante" d'un montant total de **1 092 495 €**. Il s'agit notamment des indemnités des élus, des différentes subventions de fonctionnement versées au CCAS, aux associations, à l'école publique et aux écoles privées dans le cadre des contrats d'association ainsi que des participations intercommunales.

Chapitre 66 "charges financières" d'un montant total de **167 000 €**. Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts contractés par la Commune, des intérêts des emprunts contractés par Mériadec villages et des écritures relatives aux intérêts courus non échus (ICNE).

Chapitre 67 "charges exceptionnelles" d'un montant total de **3 000 €**

- compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » : il s'agit des écritures liées à l'annulation de titres de recettes de fonctionnement émis au cours des exercices précédents.

Chapitre 68 "dotations aux amortissements et provisions" d'un montant total de **1 000 €** relatif à la provision pour créances douteuses.

2/ Les opérations d'ordre pour un montant total de **799 555 €**

La ligne codifiée 023 "virement à la section d'investissement " est une opération sans exécution qui permet d'équilibrer la section de fonctionnement.

Chapitre de rattachement 042 "opérations d'ordre de transfert entre sections". Ce chapitre globalisé regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement d'un même montant, sans donner lieu à un

encaissement ou à un décaissement. Ces opérations, dites « opérations d'ordre de section à section », sont toujours équilibrées en dépenses et en recettes. Elles n'influent pas en conséquence sur l'équilibre global du budget mais seulement sur l'équilibre de chaque section.

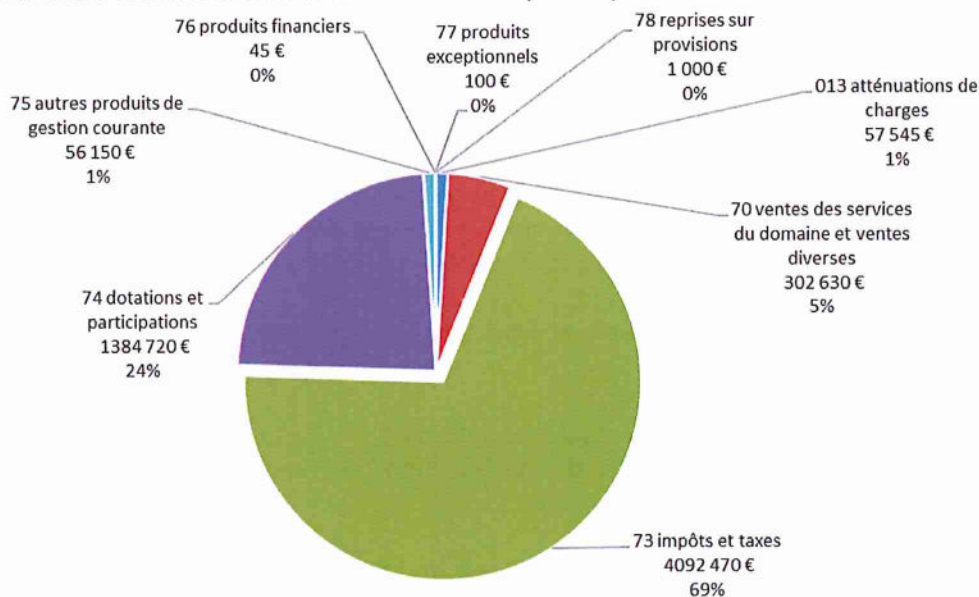
Au stade de la prévision budgétaire, on y retrouve les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (compte 6811) pour la période du 01/01 au 31/12 ainsi que la dotation aux amortissements suite à la souscription de l'assurance dommages ouvrage pour le restaurant scolaire (compte 68128).

2/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

chapitres	Libellés des chapitres	BP 2024	en %
013	atténuations de charges	57 545 €	0,98
70	ventes des services du domaine et ventes diverses	302 630 €	5,13
73	impôts et taxes	4 092 470 €	69,43
74	dotations et participations	1 384 720 €	23,49
75	autres produits de gestion courante	56 150 €	0,95
76	produits financiers	45 €	0,00
77	produits exceptionnels	100 €	0,00
78	reprises sur provisions	1 000 €	0,02
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 894 660 €	100,00
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	55 340 €	
Total des recettes d'ordre		55 340 €	
Total des recettes de fonctionnement		5 950 000 €	

1/ Les opérations réelles pour un montant total de 5 894 660 €.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement par chapitre :



Chapitre 013 "atténuation de charges" d'un montant total de **57 545 €**.

- compte 6419 « remboursements sur rémunérations du personnel » : il s'agit des remboursements de salaires par l'assureur risques statutaires et par la CPAM suite aux arrêts de travail des agents ;
- compte 6479 « remboursements sur autres charges sociales » : écriture relative aux titres restaurants correspondant à la part des agents.

Chapitre 70 "produits des services et du domaine" d'un montant total de **302 630 €**, comprend les recettes liées aux concessions dans le cimetière, à l'occupation du domaine public par les concessionnaires de réseaux et aux produits des services (restaurant scolaire, accueil périscolaire, accueil de loisirs, maison des jeunes, bibliothèque).

Chapitres 73 "impôts et taxes" et 731 « impositions directes » d'un montant total de **4 092 470 €**. Il s'agit du reversement de la contribution économique territoriale par AQTA (déduction faite du coût du service instruction du droit du sol), du transfert de la compétence petite enfance, de la taxe de séjour et de la mise en réseau des médiathèques), de la dotation de solidarité communautaire et des impôts directs locaux (produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties) ainsi que du produit des droits de mutation.

Chapitre 74 "dotations et participations" d'un montant total de **1 384 720 €**, comprend notamment :

- les dotations de l'Etat : dotation globale de fonctionnement (DGF), dotation de solidarité rurale (DSR), dotation nationale de péréquation (DNP). Au stade de la construction budgétaire, les montants des dotations de l'Etat ne sont pas encore connus.
- le FCTVA pour les dépenses de fonctionnement réalisées sur l'exercice n-1 pour l'entretien des bâtiments et de la voirie ainsi que pour les droits d'utilisation de l'informatique en nuage (cloud) ;
- la participation de l'Etat suite à la mise en place de la tarification du repas à 1 € ;
- les subventions versées par le Conseil Département pour le fonctionnement de l'ALSH,
- la participation de la Commune de Plumergat pour la gestion de Mériadec et les participations des communes extérieures pour les enfants inscrits à l'école publique ;
- la participation de la CAF dans le cadre des prestations de service et du contrat territorial global.
- les compensations au titre des exonérations des taxes foncières.

Chapitre 75 "autres produits de gestion courante" d'un montant total de **56 150 €**. Il s'agit de la perception de revenus provenant du patrimoine immobilier et des charges locatives refacturées aux locataires.

Chapitre 76 "produits financiers" d'un montant total de **45 €** correspond aux intérêts des parts sociales versées.

Chapitre 77 "produits exceptionnels" d'un montant total de **100 €**.

- compte 773 « mandats annulés sur exercices antérieurs » : ce compte comptabilise l'annulation de dépenses se rapportant à la section de fonctionnement et qui ont été prises en charge lors des exercices antérieurs ou précédents suite à une erreur matérielle ;

Chapitre 78 « reprises sur provisions » d'un montant total de **1 000 €**

2/ Les opérations d'ordre pour un montant total de **55 340 €** :

Chapitre de rattachement 042 "opérations d'ordre de transfert entre sections". Ce chapitre globalisé regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement.

- compte 722 « production immobilisée » : on y trouve l'écriture relative aux travaux en régie.

- compte 777 « quote-part des subventions d'investissements transférée au compte de résultat » : c'est une écriture d'amortissement suite au versement par l'Etat sur 2022 d'une subvention au titre du plan de relance pour l'acquisition de matériel pour le restaurant scolaire.

Le Maire,
Franc VALLEIN

